

VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORET



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note explicative du budget primitif adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal dans les conditions définies par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de répondre à cette obligation légale. Elle sera consultable sur le site Internet de la Communauté urbaine suite à l'adoption du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Il est conforme aux grandes lignes directrices fixées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 21 février 2017.

Voté après le compte administratif, il reprend les résultats budgétaires de l'année 2016.

PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général 011	4 802 348.00	Atténuations de charges 013	115 000.00
Charges de personnel 012	8 988 000.00	Produits des services 70	1 326 410.00
Atténuations de produits 014	280 000.00	Impôts et taxes 73	11 285 454.69
Autres charges de gestion courante 65	1 326 500.00	Dotations et participations 74	3 486 600.00
Charges financières 66	410 000.00	Autres produits 75	212 810.00
Charges exceptionnelles 67	62 300.00		
Dépenses imprévues 022	200 000.00		
Dotations aux provisions 68	380 000.00		
Virement à la SI 023	1 078 862.22		
Opérations d'ordre entre sections 042	592 705.92		
		Résultat reporté	1 694 441.45
TOTAL	18 120 716.14	TOTAL	18 120 716.14

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (y compris RAR)		RECETTES (y compris RAR)	
Immo incorporelles 20	182 299.09	Subventions d'investissement 13	387 051.52
Immo corporelles 21	1772 623.55	Emprunts et dettes 16	2 986 666.66
Immo en cours 23	3 123 265.00	Immobilisations corporelles 21	0.00
Emprunts et dettes 16	1 043 047.03	Dotations et fonds divers 10	480 000.00
		Excédent de fonctionnement 1068	1 700 000.00
		Produits des cessions 024	0.00
		Virement de la section de fct 023	1 078 862.22
		Opérations d'ordre 040	592 705.92
		Résultat reporté	1 148 243.93
TOTAL	6 121 234.67	TOTAL	8 373 530.25

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement intègre dans ses charges à caractère général (4 802 348 euros) l'ensemble des projets des services communaux avec une recherche constante de mesures à mettre en œuvre afin de pouvoir réaliser des économies et ainsi compenser la répercussion la baisse des dotations aux collectivités sur les modes de financement de la commune.

Tout particulièrement cette année, une réflexion collective des services permet ainsi de réduire les charges générales.

Aussi, la ville poursuit ses efforts pour maîtriser les consommations liées aux « fluides » (eau, électricité, gaz, téléphone...). Néanmoins, nous sommes tributaires des évolutions des tarifs qui peuvent être influencées par de nombreux facteurs tels que le cours du pétrole ou l'évolution des taux de change.

Les frais de personnel (8 988 000 euros) sont en hausse de 250 000 euros par rapport à 2016 afin d'intégrer l'application des nouvelles réglementations en termes de rémunération des agents : la mise en œuvre du PPCR (protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) mais aussi les évolutions dites « mécaniques » de ses charges de personnel, liées aux avancements et progressions de carrières (phénomène dit de GVT : glissement – vieillissement – technicité).

L'enveloppe des subventions allouées aux associations s'élève à 287 250 euros.

Concernant l'aide attribuée au CCAS, une enveloppe supplémentaire de 20 000 euros sera dégagée. Celle-ci permettra de maintenir les services offerts, tels que l'accompagnement vers l'emploi ou le maintien à domicile (portage des repas, aides ménagères, ...). La subvention au CCAS atteindra ainsi 490 000 euros.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De leur côté, les **recettes réelles de fonctionnement** (16 462 274.69 euros) sont en forte diminution par rapport au budget primitif 2016 (- 600 K€).

Cette diminution provient de plusieurs facteurs :

- Diminution du produit prévisionnel des services à hauteur de 140 K€ malgré une fréquentation des services qui n'évolue pas, mais du fait principalement d'un accroissement du nombre d'utilisateurs en tranches basses qui bénéficient de tarifs dégressifs
- Une stabilité du produit des impôts (-0,30%). Tandis que la ville poursuit sa volonté de ne pas augmenter la pression fiscale de ses citoyens, la revalorisation des bases fiscales votée par l'Etat atteint 0.4%. Ainsi les taux d'imposition, inchangés, seront les suivants pour la part communale :
 - o Taxe d'habitation : 15.11%
 - o Taxe sur le foncier bâti : 19.82%
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 76.75%

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 1 671 568,14 euros qui vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Il permet ainsi de maintenir l'effort d'équipement de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèveront 3 401 796 euros (hors restes à réaliser de l'année 2016).

- Comme chaque année, des crédits sont dégagés dans le budget afin d'assurer le maintien en bon état des voies communales ainsi que des bâtiments communaux. Les travaux d'étanchéité des toitures représenteront la principale source de dépense.
- Une nouvelle tranche de travaux sera réalisée pour le déploiement de la fibre optique sur le réseau communal. Ainsi, une enveloppe de 100 000 euros sera allouée dans le budget, en plus des 300 000 euros déjà effectués depuis 2014.
- Des travaux d'accessibilité de certaines voies et trottoirs seront réalisés conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). Une enveloppe de 50 000 euros est prévue à cet effet.
- Le plan pluriannuel d'investissement prévoyait des travaux d'agrandissement du réfectoire de l'école Jules Ferry. En 2017, les études liées à ce projet seront inscrites au budget.
- Les locaux de l'ancienne police nationale accueilleront une « maison des seniors ». Les travaux pourront débiter dès lors que les militaires actuellement hébergés dans le cadre du plan vigipirate n'y seront plus accueillis. Le coût de l'opération est estimé à 80 000 euros.
- Il est par ailleurs prévu de faire du LCR des Charmilles un lieu destiné exclusivement aux jeunes pré-adolescents et adolescents de la ville. D'autres lieux permettront d'accueillir les actuels occupants.
- Des aménagements de voirie sont prévus principalement rue du Champ Gallois (cette rue fait partie aussi du domaine de la commune de Sarcelles, qui elle n'a pas envisagé de réaliser de travaux en 2017) pour une enveloppe estimée à 185 000 euros et rue des Jardins (379 000 euros).
- La ville engage un programme de sécurisation des abords des écoles. Le premier test se fera à Jules Ferry, avec des travaux à hauteur de 50 000 euros.
- L'année 2017 verra l'ouverture de deux nouvelles structures petite enfance : une crèche dans l'ancien centre de loisirs Daudet, et une micro-crèche rue de Paris. La création de ces deux sites permettra d'améliorer les conditions d'accueil et coïncidera davantage au profil des demandes.

- Les travaux liés à l'aménagement de l'Espace Accueil dans la continuité des locaux de la Poste seront réalisés au cours de l'année 2017, et l'établissement devrait ouvrir avant la fin de l'année. Ce lieu deviendra le nouvel accueil de la mairie, et surtout le point d'entrée des administrés pour l'ensemble de leurs démarches.

Le programme **d'acquisitions et cessions immobilières** se décompose comme suit :

Acquisitions		Cessions	
Alignement sente de la Croix aux Compagnons	3 000	Afin d'assurer la sincérité du budget, les crédits ne sont pas inscrits tant qu'aucune promesse de vente n'est signée	
Rétrocession voies Bouygues	2 000		
Acquisition Le Clech	275 000		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement :

La commune va pouvoir bénéficier du nouveau mécanisme de calcul du fonds de compensation de la TVA.

En effet, celui-ci n'intègre plus uniquement les dépenses d'investissement, mais aussi un reversement sur les dépenses d'entretien courant des bâtiments publics et de la voirie.

Le taux de reversement est aussi bonifié, passant de 15.761 % à 16.404% de son assiette.

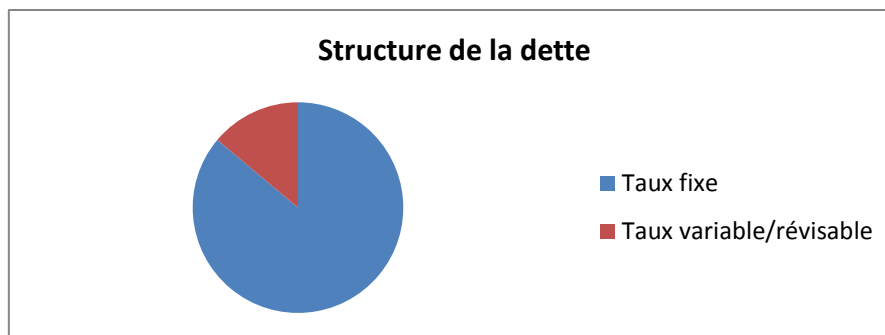
La recette escomptée ainsi par la ville s'élèvera à 320 000 euros, proportionnellement aux dépenses réalisées en 2016 sur ces postes budgétaires.

La section d'investissement s'équilibre grâce à un emprunt prévu à hauteur de 1 400 000 euros.

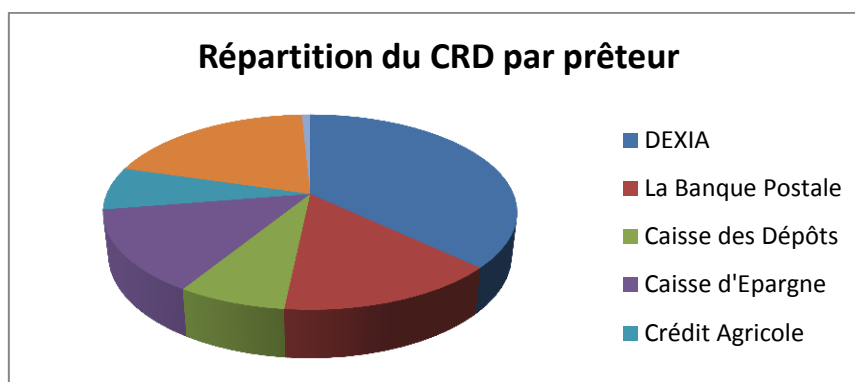
STRUCTURE DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

L'encours de dette est actuellement de 11 millions d'euros, ce qui représente 734 euros par habitant.

Ce montant est bien en deçà de la moyenne constatée dans les communes de même strate (944 euros par habitant).



Le taux moyen de l'encours au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 2.88% et la durée résiduelle moyenne est de 11 ans.



Encours : 11 015 738.22 €

En 2017, la ville va amortir 957 000 euros de capital, et le montant des intérêts à régler s'élèvera à hauteur de 320 000 euros.

- Emprunt prévu pour 2017

Pour maintenir le niveau d'équilibre du budget, la ville envisage un emprunt au même niveau que celui de 2016, soit entre 1 million et 1.5 millions d'euros. Cet emprunt sera classé « 1A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire basé sur un taux fixe ou variable simple, adossé sur un indice zone euro.

PRINCIPAUX RATIOS

(Source : AEF de la DGFiP – données publiées le 17/12/2016 – année 2015)

	Montant en €	Montant en € par hab pour			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	3.191.740	220	217	197	215
Résultat comptable = A - B = R	2.186.326	150	138	124	132
Produits de fonctionnement réels	17.925.564	1.233	1.438	1.424	1.325
Charges de fonctionnement réelles	15.080.763	1.037	1.251	1.250	1.142
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2.844.801	196	187	174	183
Produits de cessions d'immobilisations	1	0	31	24	22
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	2.049.317	141	89	91	90
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	2.049.317	141	120	96	94

BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux obligations fixées par la loi NOTRe, la compétence assainissement deviendra une compétence obligatoire des EPCI au 1^{er} janvier 2018.

Elle sera ainsi transférée à la communauté d'agglomération Plaine Vallée.

Afin de faciliter les transferts, le budget 2017 sera donc consacré à l'achèvement des projets en cours. Il n'y a aura pas de nouveauté.

Le produit de la redevance d'assainissement servira à financer les dépenses de fonctionnement courantes.

Dépenses de fonctionnement (en euros)

	Budget 2016	CA 2016	Prévisionnel 2017
Charges générales	175 000.00	119 038.37	168 650.00
Autres charges de gestion courante	1 500.00	1 285.00	1 500.00
Charges exceptionnelles	3 000.00		1 200.00
Virement à l'investissement	240 582.75	-	173 650.00
Transferts entre sections	106 749.00	106 749.00	116 575.03
Total	526 831.70	227 132.37	461 575.03

Recettes de fonctionnement (en euros)

	Budget 2016	CA 2016	Prévisionnel 2017
Produits de la redevance	240 000.00	254 107.78	240 000.00
Produits divers (PFAC)	5 000.00	62 200.00	105 000.00
Produit exceptionnel	175 000.00	117 054.00	-
Transferts entre sections	106 749.00	106 749.00	116 575.03
Total	526 831.70	540 110.78	461 575.03

Dépenses d'investissement (en euros)

	Budget 2016	CA estimé 2016	Prévisionnel 2017
Remboursement d'emprunt	12 000.00	10 929.60	12 000.00
Travaux	1 355 955.62	562 414.90	572 700.00
Travaux en cours	50 000.00	27 147.79	50 000.00
Transferts entre sections	106 749.00	106 749.00	116 575.03
Total	1 524 704.62	707 241.29	1 514 986,36

Recettes d'investissement (en euros)

	Budget 2016	CA estimé 2016	Prévisionnel 2017
Résultat reporté	353 429.72	-	42 156.97
FCTVA	148 296.10	156 307.44	96 711.86
Réserve	125 647.10	125 647.10	312 978.41
Emprunt	550 000.00	0	311 339.06
Subventions		7 265.00	
Virement de la section de fonctionnement	240 582.75	-	175 650.00
Transferts entre sections	106 749.00	106 749.00	116 575.03
Total	1 524 704.62	395 968.54	1 514 986,36